

# Rétjè

*Revue de la Société Ivoirienne de Transhumanisme*

ISSN : 3008-0835

ISBN : 978-2-9598101-0-7

EAN : 9782959810107

[www.revue-retfe.net](http://www.revue-retfe.net)



**Numéro 2  
décembre  
2024**

## INDEXATIONS



<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/1025614>



<https://portal.issn.org/resource/ISSN/3008-0835>



<https://reseau-mirabel.info/revue/22096/Rete-Revue-de-la-Societe-ivoirienne-de-transhumanisme>

## ÉDITORIAL

La connaissance a cessé, depuis des lustres, d'être la chasse gardée d'une élite insulaire. Universalisée et vulgarisée, elle est, à ce jour, un ensemble de données marquées du paraphe de l'intersubjectivité. Produit d'interaction et de complémentarité, un tel patrimoine se révèle l'ouvrage de chercheurs constituant un édifice, dont chaque apport disciplinaire n'est qu'une pièce de la grande mosaïque.

Mais, une science synergique, parce que relevant du suprahumain, paraît aujourd'hui gagnée par l'audace de franchir le Rubicon de la modification du génome humain. Cela, d'autant plus que semble, à présent, à portée de main la perspective de rompre avec le signe indien des maladies héréditaires.

Si la gageure ne va pas sans procès, quelle pourrait être la contribution des sciences humaines aux joutes induites du rêve d'un saut dans l'inconnu de la posthumanité ? Les problématiques générées peuvent-elles jamais s'épuiser dans le rayon d'un seul champ disciplinaire ? Comment faire l'économie d'une réflexion transversale, face à la complexité et à l'imbrication des incidences d'une entrée en posthumanité ?

La Revue Rétjè – dont la dénomination ramène à la notion de « sagesse » en abidji, une langue du sud-est ivoirien, relevant de celles dites nigéro-congolaises – a choisi de valoriser l'interdisciplinarité dans l'abord des questions de notre temps.

Nous formulons le vœu que chacune des contributions de la présente revue incite la conscience des lecteurs à penser le monde de manière ouverte, plurivoque et dialectique. C'est à ce prix que dogmatismes, fanatismes et autres écueils infantiles de la pensée se dissiperont, faisant place à la fécondité, source perpétuelle de renaissance !

**Josué GUÉBO**  
Directeur de Publication

## ADMINISTRATION DE LA REVUE

**Directeur de Publication** : Dr (MC) GUÉBO Josué Yoroba, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

**Rédacteur en Chef** : Dr AKA Pancrace, Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

## COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. YAPI Ayenon Ignace, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

Prof. GADEGBEKU Samuel, Professeur des Universités, Académie des sciences des arts, des cultures d'Afrique et des Diasporas Africaines (ASCAD)

Prof. FELTZ Bernard, Professeur des Universités, Université de Louvain-La-Neuve (Belgique)

Prof. GADJI Yao Abraham, Professeur des Universités, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Prof. TAKO Antoine, Professeur des Universités, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Prof. KENMOGNE Emile, Professeur des Universités, Université de Yaoundé

Prof. NGUESSAN Depry Antoine, Professeur, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Prof. TANOHI Jean Gobert, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

Prof. FOGOU Anatole, Professeur des Universités, Université de Maroua (Cameroun)

Dr (MC) GADOU Dakouri, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Dr (MC) SEKA Georges Kouassi, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Dr (MC) YAPO Séverin, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Dr (MC) GAHÉ GOHOUN Cynthia, Maître de Conférences (Philosophie Morale), Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Dr (MC) GUÉBO Josué Yoroba, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

## COMITÉ DE LECTURE

Dr (MC) YAPO Séverin, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Dr (MC) GAHÉ GOHOUN Cynthia, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Dr (MC) GUÉBO Josué Yoroba, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Dr KONE Odanhan Moussa, Assistant, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

### Contact

Site web : <https://revue-retfe.net/>

E-mail : [revueretfe@gmail.com](mailto:revueretfe@gmail.com)

Téléphone : +225 01 02 50 39 55/ 07 79 96 32 72

## PROTOCOLE DE RÉDACTION

Les auteur.e.s sont prié.e.s de se conformer aux exigences rédactionnelles suivantes :

**Titre :** Titre clair et concis (entre 12 et 15 mots). Le titre centré, en gras, taille 14.

### Mention de l'auteur

Après le titre de l'article et 2 interlignes, alignée à gauche, comportant : Prénom, NOM (en gras, sur la première ligne), Nom de l'institution (en italique, sur la deuxième ligne), e-mail de l'auteur ou du premier auteur (sur la troisième ligne).

### Résumé :

Un résumé en français et en anglais ou dans la langue d'étude de l'auteur. N'excédant pas 250 mots, il se limite à une brève description du problème étudié et aux principaux objectifs atteints ou à atteindre. Il présente à grands traits sa méthodologie. Il présente sommairement les résultats.

**Mots-clés :** Se limiter à 3 mots minimum et 5 mots maxi. Les mots-clés sont indiqués en français et en anglais.

**NB :** Le résumé est rédigé en italique, taille 11. Les mots-clés sont écrits en minuscules et séparés par une virgule. L'ensemble (titre + auteur+ résumé (français et anglais) + mots-clés) doit tenir sur une page.

### Formatage:

Le texte doit être justifié en Police Garamond. Taille de police 14 pour le titre, 11 pour les résumés et la bibliographie et 12 pour le corps du texte. Interligne : 1, 5. Marges : haut 2 cm, bas 2 cm, gauche 2 cm, droite 2 cm.

Le texte doit être compris entre **8 et 18 pages maximum**. Le titre de l'article, l'introduction, les sous-titres principaux, la conclusion et la bibliographie sont précédés par deux interlignes et les autres titres/paragraphes par une seule interligne.

### Titres et articulations du texte :

Le titre de l'article est en gras, aligné au centre. Les autres titres sont justifiés ; leur numérotation doit être claire et ne pas dépasser 3 niveaux (exemple : 1. – 1.1. – 1.1.1.). Il ne faut pas utiliser des majuscules pour les titres, sous-titres, introduction, conclusion, bibliographie.

### Notes et citations :

Les citations de moins de quatre lignes sont présentées entre guillemets dans le texte. Lorsque la citation est supérieure ou égale à quatre lignes, il faut aller à la ligne pour l'insérer (interligne 1) en retrait de 1 cm à gauche et à droite, taille : 11.

Les citations dans une langue autre que celle de l'écriture sont traduites et directement intégrées au texte.

Les mots étrangers sont mis en italique. Le nom de l'auteur et les pages de l'ouvrage de la citation, doivent être précisés à la suite. Exemple : (Cékoré, 2003 : 10) ou pour Cékoré (2003 : 10). Les parties supprimées d'une citation ainsi que toute intervention dans une citation sont indiquées par des crochets droits [...].

**NB** : Les notes de bas de page sont à éviter.

### **Tableaux, schémas, figures :**

Ils sont à numéroter et doivent comporter un titre en italique, au-dessus du tableau/schéma. Ils sont alignés au centre. La source est placée en dessous du tableau/schéma/figure, alignée au centre, taille 10.

### **Présentation des références bibliographiques :**

#### **Dans le texte :**

Les références des citations apparaissent entre parenthèses avec le nom de l'auteur et l'année de parution ainsi que les pages. Exemple : (Akakpo, 2010 : 15). Dans le cas d'un nombre d'auteurs supérieur à 2, la mention **et al.** en italique est notée après le nom du premier auteur. En cas de deux références avec le même auteur et la même année de parution, leur différenciation se fera par une lettre qui figure aussi dans la bibliographie (a, b, c, ...).

**A la fin du texte** : Elle reprend tous les livres et articles qui ont été cités effectivement dans le texte.

**Pour un article** : le Nom de l'auteur et son prénom sont suivis de l'année de la publication entre parenthèses, du titre de l'article entre guillemets, le nom de la Revue en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages. Lorsque le périodique est en anglais, les mêmes normes sont à utiliser avec toutefois les mots qui commencent par une majuscule.

**Exemple** : LAMOUREUX Sophie (2001), « La codification ou la démocratisation du droit », *Revue française de droit constitutionnel*, n° 48, 801-824

**Pour les ouvrages** : on note le Nom et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication entre parenthèses, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication et la maison d'édition.

**Exemple** : GUEBO Josué (2020), *Réflexions sur le transhumanisme. L'intersubjectivité et l'écosophie*, Paris, L'Harmattan.

**Pour les extraits d'ouvrages** : le Nom de l'auteur et le prénom, suivi de l'année de publication entre parenthèses, le titre du chapitre entre guillemets, le titre du livre en italique, le lieu de publication, le numéro du volume, le prénom et le nom des responsables de l'édition, le nom de la société d'édition, et les numéros des pages concernées.

**Pour les thèses ou mémoires** : NOM, Prénom (s) de l'auteur Année de publication. Zone titre. Thèse de doctorat, Ville, Université.

**Exemple** : KONE Odanhan Moussa (2022), *Les enjeux géopolitiques et géoéconomiques internationaux du conflit du Sahara-Occidental*, Thèse de doctorat, Bouaké, Université Alassane Ouattara.

**Pour les actes de colloques** : les références sont traitées comme les extraits d'ouvrages avec notamment l'intitulé du colloque mis en italique. Si les actes de colloques sont sur CD ROM, indiquer : les actes sur CD ROM à la place du numéro des pages.

**Pour les papiers disponibles sur l'Internet** : le nom de l'auteur, le prénom, l'année de la publication entre parenthèses, le titre du papier entre guillemets, l'adresse Internet à laquelle il est disponible et la date du dernier accès.

**Exemple** : SEVESTRE Marc (2022), « Intelligence Artificielle : Démiurge ou Démon ? »  
<https://www.linkedin.com/pulse/intelligence-artificielle-d%C3%A9miurge-ou-d%C3%A9mon-marcsevestre/?originalSubdomain=fr> consulté le 25 mars 2021.

## SOMMAIRE N°2

### Anglais

1. **Sènakpon Adelphe Fortuné AZON, Komi BEGEDOU, Komla M. AVONO** : The poetics of loss and loneliness in kai harris's what the fireflies knew.....10 à 24

### Anthropologie

2. **Lamane MBAYE** : Tambours et rythmes de tambours dans la littérature orale sénégalaise : essai de drumologie.....25 à 35

### Communication

3. **Thadée Balouhib Somda KPANYAWNE** : Cartographie numérique sans bio-art ni savoir-faire : signe éco-techno-symbolique invitant à la coenonciation.....36 à 46

### Histoire

4. **Hassane HAMADOU**: Le conseil de l'entente : initiative d'intégration sous régionale ou instrument de géopolitique néocoloniale?.....47 à 58

### Lettres Modernes

5. **Dovi YELOU, Afi Alihossi Ahoefa KANSIWER** : Étude comparative des présentatifs de l'ajagbe et de l'ewegbe : une analyse morphosyntaxique.....59 à 76

6. **Mohamed YANOUGÉ, Oumar SK DEMBELE** : La réécriture de medee au service du métissage culturel dans medee Kali de Laurent Gaude.....77 à 91

7. **Jeannette Yolande MBONDZI, Féline Thérèse OGANDZA MOUGUISSI** : Le tolibangando décrypte : les clés d'un parler stratégique et unificateur pour se faire entendre.....92 à 105

8. **Vinyikê Dzodzi SOKPOH** : Analyse psycholinguistique du discours d'Eddy-Malou .....106 à 121

### Géographie

9. **Laurent Abé ABÉ, Christophe Kouamé N'GUESSAN** : La hausse du cout du transport routier de marchandises en côte d'Ivoire : incidence sur le pouvoir d'achat des populations de 1990 à 2020.....122 à 135

10. **Makpondéou MAKPONSE** : Patrimoine foncier et aménagement routier durable dans la commune de Savalou au Benin.....136 à 155

### Psychologie

11. **Arnauld DABIE** : Perception du nouvel outil informatique de travail et résistance à l'innovation technologique chez des salariés d'entreprises privées d'Abidjan.....156 à 168

### Sciences de l'éducation

12. **Noukpo Saturnin HOUEHA, Léandre ASSOGBA, Lydie M. M. ZANNOU, Coovi Cyriaque AHODEKON** : Perceptions des acteurs du système éducatif béninois de la pédagogie des grands groupes dans l'enseignement des pct au secondaire.....**169 à 182**

### Sociologie

13. **Anouman Yao Thibault OUSSOU, Kouamé Fulgence N'GORAN** : Implications socio-économiques de la compétition sportive (CAN 2023) dans la ville de Bouaké.....**183 à 197**

14. **Fatoumata FOFANA** : Dynamiques et déterminants des violences conjugales à l'encontre des femmes à Bamako.....**198 à 215**

15. **Inna Gabrielle MAYILA Épouse GAWANDJI OLOUNDIGOLO** : Bio-économie et identités individuelles: mutations silencieuses dans la gestion budgétaire des familles ouvrières gabonaises.....**216 à 226**

16. **Kossia Annick Patricia BOA, Adouobo Christophe N'DOLY** : Autonomisation des femmes cacao-cultrices par l'approche "avec" au sein des coopératives dans l'ex-boucle du cacao ivoirien.....**227 à 239**

17. **Rébeka épouse Agnimou KAKOU**: Modèle co-construit de gestion des conflits agriculteurs-éleveurs en milieu rural à Bobi, cote d'ivoire.....**240 à 253**

## LE CONSEIL DE L'ENTENTE : INITIATIVE D'INTÉGRATION SOUS-RÉGIONALE OU INSTRUMENT DE GÉOPOLITIQUE NÉOCOLONIALE?

**HAMADOU Hassane**

*Maitre de Conférences*

*Université Abdou Moumouni de Niamey, Niger*

E-mail : koulbagou@yahoo.fr

### Résumé

*Le Conseil de l'Entente est, à ce jour, l'une des plus anciennes organisations de regroupement sous-régional en Afrique noire. Né à la veille des indépendances africaines, peu après la Fédération du Mali et avant l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A), il a survécu à ces deux regroupements, et à bien d'autres nés plus tard, même s'il semble être en hibernation depuis quelques années. Créé pour servir les intérêts de la Communauté, le Conseil de l'Entente lui a survécu en consacrant, après le NON de la Guinée, un second échec de la politique gaulliste en Afrique. Sa rivalité avec la Fédération du Mali a montré que la Communauté ne pouvait pas fonctionner comme elle était. Sa demande d'indépendance était alors, devenue une nécessité historique devant laquelle aucun dirigeant ne pouvait ni se dérober, ni s'opposer sans courir le risque de se voir désavouer par ses troupes. Ce texte à travers une analyse du contexte de la naissance et de l'évolution du conseil de l'entente tente de cerner les jeux des différents acteurs. L'approche amène ainsi à s'intéresser aux procédés de sa création et de sa consolidation dans le cadre de la mise en œuvre de la décolonisation. À travers une analyse documentaire, le présent texte ambitionne de relever des indicateurs à même d'aider à mieux comprendre, de manière structurelle, le projet de la création de cette organisation.*

**Mots clés :** conseil de l'entente, colonisation, indépendances, intégration sous régionale, géopolitique néocoloniale

### *The Conseil de l'Entente: A Sub-Regional Integration Initiative or a Tool of Neocolonial Geopolitics?*

### Abstract

*The peace Council is, nowadays, one of the most ancient organisations of Sub-regional togetherness in back africa. Born they day before african independances, just after the Federation of Mali and before Afrcan unity organisation. It resisted to these two togetherness and many others borned farther, even years. Created to serve the interests of the though the refusal of Guinée, to a second Gaullist Political failure in Africa. It's rivalry with the Federation of Mali reveled that the community could not fonction as itw as before. It's ddemand of independance because the a historical necessity in front of wich any leader could neither disobey nor oppose withouth taking a risk to be disavoided by its troupe (soldats). This article through an analysis of the contexte of birth and evaluation of the Peace Council tries to understand the work of different actors. The approach brings this to have an interest on the process of its creation and consolidation in the domaine of implantation of decolonisation. Through a documentary analysis, the present text have the ambition to revel the indicators in order to understand better, structurally the project of creation of this organisation.*

**Key words :** the peace council, néo-colonial geo-political stool, sub-régional intégration

## Introduction

Si l'on sait que cette organisation regroupe le Niger, la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Burkina Faso et le Togo, on connaît moins les conditions et les ambitions qui ont présidé à sa création, à la veille des indépendances africaines et les raisons qui peuvent expliquer l'association des États ainsi mis ensemble. Né dans le contexte d'une décolonisation précipitée, le Conseil de l'Entente résulte-t-il réellement de la seule volonté des leaders africains qui sont aujourd'hui présentés comme ses géniteurs? Autrement dit, est-il l'aboutissement d'une volonté de regroupement propre à ces leaders ou est-il la résultante de motivations extra africaines qui ont pu présider (ou influencer) sa mise en chantier ? Qui en sont les véritables initiateurs et quelles en sont les motivations ?

Comme pour tenter de répondre à de telles interrogations, la naissance du Conseil de l'Entente est à lier à « l'évolution des rapports entre la France et l'Afrique française (qui) ne manqua pas de déclencher celle des rapports entre les territoires africains concernés : la naissance du Conseil de l'Entente se situe dans la perspective de ces changements concomitants » (Penant, 1975 : 8).

Pour vérifier la validité d'une telle approche, purement contextuelle, l'analyse qui s'appuie sur la recherche documentaire cherche d'abord à élucider la véritable nature de l'organisation, elle-même, pour mieux comprendre celle de l'adhésion de ses différents membres. Cela impose d'étudier d'abord, succinctement, les origines du Conseil de l'Entente dans le contexte qui l'a vu naître avant de se pencher sur son évolution dans le cadre de la mise en œuvre de la décolonisation des pays qui le constituent.

### 1. Le contexte de la naissance du Conseil de l'Entente

Le Conseil de l'Entente est né en mai 1959, dans un contexte marqué par le débat sur l'évolution politique des nouveaux États en Afrique française. Après quelques mois d'expérience de gestion de l'autonomie interne octroyée, les nouveaux dirigeants ont organisé une première conférence de regroupement à Paris, le 15 février 1958, qui adopta un *programme minimum* qui peut être résumé comme suit :

- les fédérations d'A.O.F. et d'A.E.F. et tout autre groupement de territoires seront des fédérations démocratiques, constituées par les territoires dotés d'un statut d'autonomie interne totale;
- une République fédérale réunira la France, les groupes de territoires et les territoires non groupés sur la base de la libre coopération, de l'égalité absolue et du droit à l'indépendance.

Malgré ce programme minimum adopté à l'unanimité à Paris, les leaders africains ne sont pas arrivés à s'accorder sur le nom qui serait donné au regroupement à constituer.

Mais le débat, sur cette question, va surtout prendre de l'ampleur au lendemain du référendum constitutionnel du 28 septembre 1958 qui consacre la naissance de la Ve République française. C'est, désormais, dans le cadre de cette Communauté que le débat politique sera mené, essentiellement, autour

de deux projets.

Le premier projet, animé par Léopold Sédar Senghor du Sénégal et ses amis du Parti du Regroupement africain (P.R.A.) puis du Parti de la Fédération africaine (P.F.A), s'articule autour de la notion de « fédération primaire ».

Le second, soutenu par Félix Houphouët-Boigny de Côte d'Ivoire et ses amis du R.D.A., préconise le rattachement direct de ces mêmes républiques autonomes à la Communauté, en admettant la possibilité pour chacune de conclure, avec d'autres, des accords particuliers (S.D.E.C.E., 1958 : 3-5).

Mais, très vite, le débat va transcender les clivages politiques traditionnels. La divergence entre Modibo Keita, défendant la position fédéraliste d'une part, et Félix Houphouët-Boigny plaidant la cause d'une « entente » non politique d'autre part, éclate au grand jour à l'occasion de la réunion du Comité de coordination du R.D.A., du 15 novembre 1958 (Mortimer, 1969 : 347).

La Conférence des fédéralistes à laquelle ce débat a conduit, le 29 décembre 1958 à Bamako, a permis de jeter les bases d'une ébauche de fédération primaire dite Fédération du Mali à laquelle devaient initialement participer le Sénégal, le Soudan, la Haute-Volta et le Dahomey (Chailley, 1968 : 515). Or, pour la France, en plus qu'« il est inconcevable (pour elle) de participer à une fédération sur une base égalitaire avec le Niger ou le Dahomey » (C.2221, d.1, C.A.O.M.), l'aboutissement même de cette démarche, qui s'assimile à une perspective de dissidence, ne correspond pas au schéma de décolonisation prescrit.

En plus de Paris, cette démarche est loin de plaire à Félix Houphouët-Boigny, ministre d'État dans le gouvernement français, qui semble avoir bien de raisons pour être hostile au Mali. La naissance de ce regroupement, en plus de l'isolement politique de sa Côte d'Ivoire, consacrerait le triomphe de l'option confédéraliste du P.R.A. contre celle de fédération multinationale de « son » R.D.A. Elle maintiendrait, pire, renforcerait le *statu quo ante*, c'est-à-dire la pérennisation de la fédération d'A.O.F. sous le leadership régional de Dakar, dépendance encombrante pour Félix Houphouët-Boigny qui ne veut plus d'intermédiaire entre sa Côte d'Ivoire et la France: « From Houphouët-Boigny's point of view, it was better if each overseas territory had its own direct links with France: any intermediate African grouping was an unnecessary incumbrance » (Keith, 1988 : 92). Ce sera le point de départ d'une rivalité entre le leader ivoirien et tous ceux qui militent en faveur du Mali.

Considérant la Fédération du Mali comme une source de dissociation anti-Communauté, Paris et Abidjan, pour des raisons diverses, ne peuvent la laisser se réaliser sans entreprendre de lui faire échec. Le Niger est alors sollicité pour être utilisé dans une stratégie de mise en échec du Mali. C'est ainsi que, exploitant la parenté historique qui existe entre certains peuples des deux côtés de la frontière, une

délégation de chefs coutumiers du Niger est envoyée en Haute-Volta, avec pour mission de convaincre l'influent empereur des Mossi, le Mogho Naba, de rester fidèle à la ligne voulue par Paris et surtout de faire pression sur son président du Conseil, Maurice Yaméogo, pour retirer cet État du Mali (de Benoist, 1978 : 246). Mais, puisque ni la défection du Dahomey (le 13 février 1959), ni celle de la Haute-Volta (le 28 février) n'ont empêché la réalisation de la fédération entre le Soudan et le Sénégal, il fallait lui trouver rapidement un pendant à l'échelle sous-régionale. De là est née l'idée de constituer, autour de la Côte d'Ivoire, une organisation qui serait une riposte appropriée au défi malien. Mais créer une entité politique rigide reviendrait à accrédi ter la thèse confédéraliste du P.R.A. et à suivre la démarche du Mali. La formule retenue sera celle d'une organisation souple, politiquement peu structurée mais économiquement bien bâtie: il s'agira de nouer des relations économiques entre États animés, ou dotés, de la même vocation de s'opposer au Mali avec la perspective que le plus riche accepte de porter assistance aux démunis, bien que Houphouët-Boigny ait toujours soutenu que « l'addition de misères ne fait pas l'abondance » (Tixier, 1961 : 202). Ainsi, du 29 au 30 mai 1959, les présidents de Conseil de Haute-Volta et du Niger retrouvent Félix Houphouët-Boigny à Abidjan pour donner naissance au Conseil de l'Entente, en présence d'une délégation d'observateurs officiels dahoméens.

## 2. Les raisons des différentes adhésions

La facilité avec laquelle Félix Houphouët-Boigny a réussi à associer les responsables des trois autres États à son projet de regroupement mérite réflexion. La Côte d'Ivoire, la Haute-Volta et le Niger étant tous dirigés par des sections R.D.A., peut-on conclure dès lors que le regroupement s'est fondé sur une même appartenance politique? Manifestement non, puisque Hubert Maga du Dahomey n'était pas R.D.A. Mais la fragilité de sa majorité parlementaire lui commandait de rechercher l'appui de la section locale de ce regroupement politique, ce qu'il peut obtenir avec le soutien des sections R.D.A. au pouvoir dans les États voisins et surtout avec la caution du puissant président de ce rassemblement africain. Mieux, la situation politique et économique du Dahomey était telle que tout chef de gouvernement de cet État devrait tenir compte de plusieurs réalités avant de tourner le dos à la France et à son nouveau relais ouest-africain, la Côte d'Ivoire :

- son développement économique est indiscutablement lié à la construction du port de Cotonou par la France et aux bonnes relations avec le Niger, exportateur d'arachide, et importateur de biens y transitant et alimentant son réseau ferroviaire et portuaire;
- les leaders politiques du Nord-Dahomey (les élus du Rassemblement démocratique dahoméen) ont, en novembre 1957, manifesté de sérieuses velléités de rattachement au Niger si leurs compatriotes du Sud continuaient « à les ignorer » (Djibo, 1992 : 78-79);
- de très nombreux ressortissants dahoméens servent comme fonctionnaires dans les autres États, particulièrement au Niger et en Côte d'Ivoire : leur éventuel rapatriement serait catastrophique

pour un gouvernement ne disposant que d'une fragile majorité.

La situation de la Haute-Volta n'était guère plus indépendante :

- entre 300 000 et 500 000 Voltaïques travaillaient dans les plantations ivoiriennes; 100 000 militaires retraités et 20 000 en activité de service rapportaient à cet État une somme annuelle égale à son budget (Conférence africaine d'Alger, nov. 1959 : 15);
- enclavé, ce pays a impérativement besoin de disposer du port d'Abidjan et du chemin de fer Abidjan-Niger par lesquels il a accès à la mer et qui commandent ses échanges économiques avec l'extérieur.

Mais, le Niger de Diori Hamani est, de loin, le plus lié, non par une dépendance économique directe vis-à-vis de la Côte d'Ivoire, mais par des raisons politiques, à la personne de Félix Houphouët-Boigny. L'homme a, en effet, aidé Diori Hamani à reconquérir, en janvier 1956, son mandat de député à l'Assemblée nationale française (perdu en juin 1951), avant de l'aider à accéder à la présidence du Conseil nigérien en décembre 1958 (Djibo, 1992 : 54). Le leader nigérien ne peut, en la circonstance, se montrer ingrat pour refuser de suivre ce grand bienfaiteur encore utile. En plus de cette reconnaissance de dette politique, l'équipe du président Diori a d'autres raisons pour s'associer avec ce pays plus riche et bien coté par Paris qu'est la Côte d'Ivoire:

- n'ayant pas encore réussi l'adhésion totale des populations nigériennes, la bénédiction franco-ivoirienne lui était nécessaire pour son maintien au pouvoir;
- l'attraction du Nigeria du Nord, très lié à l'opposition sawaba, comportait un risque, réel ou supposé, de déstabilisation contre lequel il fallait trouver des alliés sûrs et efficaces;
- plus inquiétante encore pour le Niger, est l'alliance du R.D.A. Modibo Keita avec le « révolutionnaire » sénégalais Senghor pour constituer le P.F.A. dont ils ont confié la vice-présidence du Bureau exécutif à Djibo Bakary son redoutable adversaire nigérien;
- enfin, économiquement pauvre, le Niger avait tout intérêt de continuer à appartenir au camp choisi par Paris qui subventionne son budget : ce camp n'étant pas le Mali, le Conseil de l'Entente devient la seule issue.

Ce sont justement les aspects économiques de l'organisation qui seront exclusivement présentés aux différents États membres. Mais, si le Conseil de l'Entente comporte effectivement des aspects économiques, ceux-ci ne peuvent suffire pour justifier ni sa création ni sa composition. Les conditions politiques et économiques du Niger, comme du Dahomey et de la Haute-Volta, font plutôt penser à un moyen par lequel il fallait amadouer ou « forcer » les pauvres pour les engager dans une forme de coopération dont les contours restaient à définir. C'est, sans doute, ce qui a motivé la création du sauveur Fonds de solidarité, constitué par un prélèvement de 10% des ressources propres à chaque membre, la Côte d'Ivoire n'en gagnait, en ristournes sur une base de seize parts, que 1/16 contre 5/16 pour chacun

des autres associés. Par exemple, en 1960, pour une subvention de 1 400 millions de francs CFA, la Côte d'Ivoire n'en a retiré que 200 millions de ristournes contre 1 000 millions pour chacun des trois autres membres (Tixier, 1961 : 205).

Cela permet de dire, si l'idée de créer ce fonds est propre à Houphouët-Boigny, que la réalité du Conseil de l'Entente est basée à la fois sur le potentiel économique de son pays, seul capable de se suffire, et sur la pauvreté de ses partenaires en quête de subsides. Mais une telle considération risque de minimiser le rôle et le soutien déterminants de Paris. Il serait, en effet, surprenant de voir Houphouët-Boigny constituer, de lui-même, avec les États les plus pauvres de l'ancienne A.O.F., une organisation à caractère purement économique dans le seul but philanthropique de les aider, lui qui a toujours refusé que sa Côte d'Ivoire soit la « vache à lait » des autres territoires (de Benoist, 1978 :101) et qui fondait son hostilité à la structure confédérale sur la considération qu'elle ne servirait pas les intérêts de son pays (Tixier, 1961 : 205). Le brusque changement d'attitude de sa part devient, de ce fait, si suspect qu'il est à se demander si la manne financière, à travers le fonds de solidarité, provenait véritablement du budget ivoirien. Ce pays ne serait-il pas subventionné en conséquence pour en supporter le sacrifice? N'était-ce pas là une voie contournée pour faire parvenir aux États assistés une partie de la traditionnelle subvention d'équilibre budgétaire, par la Côte d'Ivoire interposée pour l'adhésion à la structure?

Le parrainage politique de la Communauté était visible dès la réunion constitutive du Conseil de l'Entente : chacune des délégations africaines était doublée d'« experts » français au niveau de toutes les sous-commissions qu'ils présidaient pour la plupart (C.110, d.7, A.N.N.). Cela fait penser qu'à sa création même, cette organisation n'avait rien d'autonome, les experts français ayant encadré les discussions préliminaires pour faire naître ce qui est conforme aux intérêts de Paris. A la fin des travaux, ce sont les responsables des États, eux-mêmes, qui ont avoué le vrai mobile de leur démarche : ils « cherchent à rendre la Communauté durable » (Chailley, 1968 : 517). Il serait, de ce fait, erroné de croire que la création du Conseil de l'Entente ait été uniquement motivée par une sorte de mesure de défense contre la Fédération du Mali dont Félix Houphouët-Boigny aurait senti la nécessité, ni même qu'elle résulte de la fidélité « à la ligne politique qu'a toujours préconisée le président du R.D.A. » (Johnson, 1973 : 162-163), encore moins que ce soit dans l'exclusive perspective « d'échapper à l'emprise traditionnelle de Dakar et de la Fédération du Mali » (Deschamps, 1970 : 79). De même, la seule thèse des motivations économiques des États membres est peu convaincante, même si chacun d'eux y trouvait effectivement des avantages économiques certains.

Les unes et les autres de ces explications attribuent la paternité du projet à Félix Houphouët-Boigny, parce que la création du Conseil de l'Entente peut, effectivement, être perçue comme un moyen de servir les intérêts de la Côte d'Ivoire du fait que l'union s'est faite autour de ce pays favorisé. Elle comporte surtout un crédit politique de taille pour son président, en mal de leadership régional, ce qui

peut justifier des sacrifices budgétaires et même une renonciation à ses principes.

Le Conseil de l'Entente apparaît plutôt comme le résultat d'un plan français motivé essentiellement par la nécessité politique de créer un contre-poids déstabilisateur à la Fédération du Mali. Cette nécessité est devenue impérative à partir du moment où Paris a compris que tout vide créé doit être rapidement comblé avant qu'il n'ait tendance à aspirer le modèle ambiant qu'anime le tourbillon indépendantiste. En naissant avec des États qui ferment au Mali le reste de l'Afrique noire française (Guinée exceptée), le Conseil de l'Entente peut gêner l'extension et la survie de la Fédération primaire malienne puisqu'il « reste ouvert à tout État membre de la Communauté », donc y compris au Sénégal et au Soudan, les seuls de la région à ne pas en faire partie et auxquels l'on veut montrer la facticité de leur aventure « séparatiste ».

### 3. Le Conseil de l'Entente et la fin de la Communauté

Organisation économique ou regroupement politique sous-régional, le Conseil de l'Entente n'en a pas été moins un rival de la Fédération du Mali, puisque c'est la constitution de celle-ci qui a motivé, ou du moins accéléré, sa création. Or, après une année de vie « communautaire », le Mali réclame son indépendance, dès septembre 1959, à l'occasion de la session du Conseil Exécutif de la Communauté à Paris. Cette demande du Mali n'avait pas, sur le coup, ébranlé leurs rivaux de l'Entente. Mais l'apparente indifférence qu'ils avaient alors affichée n'a pas duré, car à la session de la même instance à Saint-Louis du Sénégal, du 10 au 13 décembre, le général de Gaulle accepte d'accéder à cette demande : « Il peut arriver qu'on change, ou bien tout à coup, ou bien peu à peu, de camp et c'est là la raison pour laquelle nous ne renonçons à personne. Le Mali va devoir choisir la direction qu'il va prendre (...) « La France l'accepte de tout son cœur. J'ajoute qu'elle est prête à vous y aider » (Le Mali, 1960 : 12). Cette acceptation d'engager des négociations avec le Mali est un tournant capital dans la vie de la Communauté. Au niveau du Conseil de l'Entente, les remous qu'elle a provoqués ont été si inquiétants pour le maintien de l'organisation qu'une réunion urgente a été convoquée pour le 30 décembre, à Abidjan, en vue d'en tirer les leçons qui s'imposent.

L'obligation de fidélité à Paris et Abidjan de certains responsables de l'Entente semble être telle qu'aucune autre décision ne pouvait sortir de cette réunion, « préparée » comme on le sait par le leader ivoirien et le Haut Commissaire français en Côte d'Ivoire, M. Yves Guéna. Mais derrière l'unanimité déclarée se cachent pourtant des désaccords profonds sur la situation créée par l'acceptation du général de Gaulle. En effet, si pour Houphouët-Boigny, tout transfert de compétences est prématuré et que la Communauté restait le cadre idéal de toute évolution, il n'en va pas de même pour le Dahoméen Hubert Maga et le Voltaïque Maurice Yaméogo dont l'Assemblée législative a même décidé d'emboîter le pas au Mali, dès le 29 décembre.

Les deux positions opposées, par rapport au statu quo, constituent une menace pour la survie de l'organisation. C'est cette situation, préjudiciable pour la logique politique de Paris et catastrophique pour le leadership ivoirien, que les tractations Houphouët-Guéna ont cherché à désamorcer et à contrôler. Résultat d'un compromis, le communiqué final de la réunion du 30 décembre constitue incontestablement une victoire pour eux parce que favorable au statu quo pro-Communauté; il est également satisfaisant pour les responsables dahoméens et voltaïques, parce que susceptible de calmer l'impatience indépendantiste de leurs Assemblées respectives.

Les négociations franco-maliennes débutent effectivement le 18 janvier 1960 pour aboutir, le 4 avril suivant, par la signature des conventions de transfert de compétences. La ratification de celles-ci par le Parlement français ne pourra cependant intervenir avant une réforme constitutionnelle qui doit abolir l'alinéa 2 de l'article 86 de la constitution du 4 octobre 1958 : le 4 juin 1960 est promulguée la loi constitutionnelle qui permet à un État membre de la Communauté de devenir indépendant sans en être exclu.

Le président ivoirien a certainement fini par être excédé, moins par la demande du Mali que par le fait que la France n'ait rien fait pour lui faire échec, notamment par la voie d'un référendum : « comment peuvent-ils nous faire ça à Paris, s'exclama Houphouët-Boigny? À nous qui ne demandons pas l'indépendance, on fait perdre la face! » (Giresse et Philippe, 1988 : 87).

C'est précisément à partir de ce moment qu'il réunit ses amis pour réclamer, le 3 juin 1960, leur indépendance hors de la Communauté. Informé de cette initiative, le général de Gaulle s'exprime : « J'apprenais le 3 juin 1960 (...) que les Assemblées des quatre États de l'Entente allaient se réunir en session extraordinaire à la fin du mois, chacune dans sa capitale. Les quatre pays proclameraient alors leur indépendance, au même instant et de manière unilatérale, sans négociation avec la France, en provoquant une véritable sécession à la guinéenne » (Giresse et Philippe, 1988 : 88).

Félix Houphouët-Boigny et ses trois partenaires ont peut-être réagi ainsi parce que déçus par l'avance et le prestige gagnés par leurs rivaux maliens. Ce soudain accès de fièvre sécessionniste peut aussi ne constituer qu'une pure mise en scène, Houphouët-Boigny étant convaincu que de Gaulle pouvait difficilement le pénaliser, pour avoir vraiment cru en la Communauté. C'est ce pense en outre Mortier lorsqu'il écrit : « He knew that de Gaulle could hardly penalise him for having meant what he said about the Franco-African Community » (Mortimer, 1969 : 368).

Dans l'un ou l'autre cas, cela est loin de correspondre à la thèse que soutient Joseph-Roger de Benoist selon laquelle, la décision des États de l'Entente résulterait de la déception de Houphouët-Boigny de ne pas obtenir que la Communauté soit « égalitaire et fraternelle » (1988 : 22-23). C'est à la suite de

tractations, ponctuées d'assurances, de promesses et/ou de pressions diverses que la sécession a pu être évitée sans que soit remise en cause le principe de l'indépendance. Mais à la différence du Mali, les États de l'Entente réclament leur indépendance en dehors de la Communauté et sans accord préalable : toute signature d'accord avec la France ne pourra intervenir qu'après leur admission à l'O.N.U., donc en toute souveraineté (Le Temps du Niger, 1960). Cela explique sans doute l'intention des responsables français d'imposer, cette fois-ci, l'organisation d'un référendum dans les États de l'Entente pour faire échec à leur démarche, alors que cela n'a pas été le cas avec le Mali. Cette intention n'est finalement abandonnée que le 10 juin lorsque le général de Gaulle, par une lettre, annonce à Houphouët-Boigny son « accord de principe à la demande d'accession à l'indépendance » (Le Monde, 1960). Par ce geste de conciliation, le président français a montré qu'il a compris le danger qu'aurait comporté un référendum. Cela aurait été une erreur politique que de refuser cette indépendance à ceux qui ont tant cru à la France, qui ont toujours défendu sa politique et qui se seraient inévitablement retournés contre elle pour démentir leurs discours antérieurs.

Les négociations qui s'engagent alors, entre la France et le groupe des quatre États, aboutissent en moins de quinze jours, le 11 juillet 1960, à la signature des accords qui consacrent leur indépendance « sans conditions » : ils seront ratifiés par le Parlement français le 20 juillet et par chacune des Assemblées législatives de l'Entente, le 27 suivant à 9H GMT. Alors que le Mali devenait indépendant au sein de la Communauté, le 20 juin 1960, après une procédure de plus de cinq mois, les États de l'Entente, eux, acquièrent la souveraineté internationale en dehors de la Communauté, à peine un mois après leur changement d'option. C'est là un paradoxe, que des États regroupés pour aider à rendre la Communauté forte et « éternelle », provoquent sa désintégration, sinon sa disparition en tant qu'entité institutionnelle.

En acceptant cette situation qui consacre un second échec en Afrique noire (après le NON de la Guinée) pour le gaullisme triomphant, les autorités françaises semblent renoncer au régime colonial. Mais la rapidité avec laquelle les États de l'Entente ont eu gain de cause rend le processus suspect.

Dans la demande d'indépendance, rien d'essentiel pour la métropole, n'a d'ailleurs été remis en cause pour inquiéter Paris et justifier son opposition : « ... les accords signés tant pour l'assistance technique, sur le Trésor, sur l'OCRS, notre appartenance à la zone franc, le contrôle de la justice, les télécommunications, etc., tous ces accords restent en valeur » (Diori, 1960). Aussi, comme pour préciser la nature de la souveraineté à octroyer aux États de l'Entente, le Premier Ministre français, Michel Debré, a-t-il défini le cadre et l'esprit dans lesquels les négociations sur l'indépendance des quatre États étaient entreprises : « Les États africains ont intérêt de rester liés au monde libre et à l'Occident. La Communauté est leur chance de se maintenir en association avec lui. Elle est une nécessité pour la France, pour l'Afrique et pour le monde libre ... » C'est dans cet esprit que s'ouvriront les négociations sur la demande

présentée par les quatre États » (Le Temps du Niger, 1960).

Comme si cela n'était pas suffisamment clair, en clôturant la cérémonie de signature des accords de transfert, le même responsable français a tenu à préciser à ses interlocuteurs la signification et la limite de leur indépendance : « Vous allez être des États indépendants et souverains mais ce qui doit demeurer, c'est la volonté active de coopération économique, militaire, culturelle ... « S'associant comme par le passé, (vos États et la France) formeront, sous la direction du Général de Gaulle, la Communauté grâce à laquelle les indépendances sont sauvegardées par la collaboration de chacun ... » (Le Temps du Niger, n° 51, 12 juillet 1960). Il apparaît ainsi que la rupture d'avec la Communauté ne signifie pas un divorce d'avec la métropole, les responsables de l'Entente ayant été clairement informés qu'il ne peut avoir d'indépendance pour eux sans la collaboration avec la France : même après leur indépendance, ils continueront à se réunir à Paris, ce qui ne peut être innocent!

Compte tenu de l'évolution des événements et de la réalité du contexte politique international, l'essentiel pour Paris n'est plus le cadre formel de la Communauté mais la nature des liens de dépendance que ces accords peuvent consolider et les hommes politiques qu'ils permettent de consacrer au pouvoir. La motivation originelle semble dès lors relever d'un impératif de trouver d'urgence une formule susceptible de canaliser et d'apaiser les aspirations indépendantistes des Africains et de pouvoir ainsi offrir à la France la solution de ses problèmes coloniaux.

L'accord facilement concédé aux États du Conseil de l'Entente, se révèle n'être qu'une façon de bien gérer la « crise indépendantiste » et de rehausser l'auréole politique de celui que Paris a choisi pour jouer le rôle de relais régional. Le général de Gaulle a, de ce fait, réussi à couper l'herbe sous les pieds de ceux-là mêmes que le refus de l'indépendance aurait poussé vers des attitudes radicales comme en Guinée ou en Algérie. Par cet accord, il a assuré à la France au moins quatre pays « amis » en Afrique de l'Ouest, quatre alliés sûrs qui serviront de modèles pour la nouvelle expérience néo-coloniale à entreprendre et qui sont susceptibles d'aider à ramener dans le giron français les « brebis égarées ». Ce n'est donc pas seulement par sagesse que « le général de Gaulle eut le réalisme, dès 1960, de renoncer à [...] la Communauté » (Decraene, 1969 :79).

## Conclusion

A la lumière de ce qui s'en dégage, on peut relever d'indiscutables motivations d'ordre personnel qui peuvent contribuer à expliquer la démarche de Félix Houphouët-Boigny pour un regroupement sous-régional. Mais, comme on l'a vu plus haut, il est indéniable qu'à côté de ces questions de rivalités de personnes, des motivations d'ordre politique, extra africaines, ont été déterminantes dans la rapidité et la facilité avec lesquelles le Conseil de l'Entente a été constitué. Or, ni Félix Houphouët-Boigny ni la Côte d'Ivoire n'avaient les moyens de faire aboutir un tel processus en moins d'un mois de négociation. Bien

que l'idée de créer un regroupement ait déjà été envisagée, entre les États à direction R.D.A. à l'occasion de la réunion du Comité de Coordination du R.D.A., tenue à Paris du 7 au 9 octobre 1958, l'argument d'un simple concours de circonstances peut difficilement résister devant celui d'une nécessité géopolitique du moment : la Haute-Volta, le Niger et le Dahomey n'ont-ils pas été « embarqués » pour faire échec au Soudan qui a osé suivre une autre voie?

## Sources et Bibliographie

### 1 : Sources

- Bulletin Quotidien d'information (B.Q.I., AFP, (Niamey) n°572 (15 mai 1959); n°666 (9 septembre 1959).
- État-Major général de la Défense nationale. « *Conférence africaine de renseignements d'Alger (23 au 29 novembre 1959)* », Division Renseignement, Section Diffusion/n°8-192/EMGDN/REN/DIF du 28 décembre 1959.
- Le Mali (Dakar), Bulletin de la Fédération du Mali, n°5, janvier 1960.
- Le Monde (Paris), 2 septembre 1961.
- Le Temps du Niger (Niamey), n° 22 du 8 juin, n° 24 du 10 juin, n° 25 du 11 juin et n° 26 du 13 juin 1960, n°51 du mardi 12 juillet 1960.
- Lettre confidentielle n°276/Cab du 20août 1958 du Haut-Commissaire général, représentant le président de la Communauté à Dakar « strictement réservé à l'attention personnelle de M. Raymond Janot, S.G. de la Communauté », C.2221, d.1, C.A.O.M.
- Rapports des sous-commissions [de la réunion constitutive du Conseil de l'Entente], C.110, d.7, Archives Nationales du Niger, Niamey.
- S.D.E.C.E. (Présidence du Conseil). *La Communauté 1958-1960 : Fiches de travail sur les projets de fédération en Afrique*. Exemplaire n°2/100, C.2220, d.3, C.A.O.M.

## 2 Bibliographie

### 2.1. Ouvrages

- CHAILLEY Marcel (1968), *Histoire de l'Afrique occidentale française, 1638-1959*, Paris, Berger-Levrault.
- DE BENOIST Joseph Roger (1978), *La balkanisation de l'Afrique occidentale française*. Dakar, Les Nouvelles Éditions Africaines.
- DESCHAMPS Hubert (1970), *Les institutions politiques de l'Afrique noire*, Paris, P.U.F. (« Que sais-je? »).
- DJIBO Mamoudou (1992), *Les transformations politiques au Niger, 1958-1960*, Thèse de Doctorat, Université de Montréal, 2 tomes.

- GIRESE André et Philippe BERNERT (1988), *Seule la vérité blesse : l'honneur de déplaire*, Paris, Plon.
- MORTIMER Edward (1969), *France and the Africans, 1944-1960: A Political History*. New York, Walker and Company.

## 2.2. Articles

- DE BENOIST Joseph Roger (1981), « Le vrai choix du référendum : indépendants pour mieux s'unir ou unis pour l'indépendance », *Afrique-histoire*, 17-25.
- DECRAENE Philippe (1969), « La politique étrangère du Général de Gaulle », *Revue française d'études politiques africaines*, n°47, 75-89.
- JOHNSON Richard William (1973), « Profits and perils of regional groupings in West Africa », *Journal of African History*, XIV, 162-163.
- KEITH Panter-Brick (1988), « Decolonization and African Independence: The Transfers of Power, 1960-1980 », *“Independence, French style”*, edited by PROSSER Gifford and WM. Roger Louis, Yale University Press, New Haven and London.
- MANOUAN A (1975), « L'évolution du Conseil de l'Entente », *Recueil Penant*, n°748.
- TIXIER Gilbert (1961), « Les États du Conseil de l'Entente », *Recueil Penant*, n°686.